

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 12 mars 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Cathy Michel, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller (*arrivé à 19h44*)
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller (*arrivé à 19h53*)
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Samuel Castonguay, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Déclaration des prélèvements d'eau 2023
 - 6.2 Dépôt des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Avis de motion - Règlement 413-2024 abrogeant le règlement 406-2023 fixant les taux de taxation 2024
 - 7.2 Avis de motion - Règlement 412-2024 abrogeant le règlement 386-2021 sur l'usage de l'eau à partir du réseau de distribution
 - 7.3 Avis d'adoption - Règlement 411-2024 modifiant le règlement général harmonisé RM2019 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques
8. Inspection en bâtiment - Nomination à titre de personne désignée
9. Modification de l'entente entre la Municipalité de Parisville et M. Robert Séguin concernant l'entretien de la patinoire
10. Inscription à des formations pour la coordonnatrice du camp de jour 2024
11. Octroi de contrat - Épandage d'abat-poussière pour la saison 2024
12. Octroi de contrat - Entretien annuel des génératrices
13. Rapport - Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales (PAVL - ERL)
14. Retrait d'un bâtiment à la FQM assurances
15. Retrait et nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
16. OMH Au Coeur du Québec
 - 16.1 Adoption du budget révisé 2024
17. Demande de soutien financier 2024 - Association de soccer Les Seigneuries (ASLS)
18. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale
19. Rapport des élus
20. Correspondances
21. Varia
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

35-03-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

36-03-24

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 6 février 2024 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

37-03-24

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 144 724.41\$, incluant les revenus de perceptions.

38-03-24

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Février 2024

- FOURNISSEURS: 205 225.78 \$
- SALAIRES: 15 595.50 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1. DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2023

Le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une déclaration des volumes d'eau qu'ils ont prélevés.

La déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2023 a été transmise via le service électronique de gestion des prélèvements d'eau du MELCC le 15 février 2024.

39-03-24

6.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, la firme Groupe RDL dépose le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 tel que préparés par la firme Groupe RDL.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

7.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 413-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 406-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXATION 2024

Je, Mathieu Perreault-Soucy, conseiller #6, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 413-2024 abrogeant le règlement 406-2023 fixant les taux de taxation 2024. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 412-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 386-2021 SUR L'USAGE DE L'EAU À PARTIR DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Je, Jason Tousignant, conseiller #5, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 412-2024 abrogeant le règlement 386-2021 sur l'usage de l'eau à partir du réseau de distribution. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

40-03-24

7.3. AVIS D'ADOPTION - RÈGLEMENT 411-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ RM2019 AFIN DE CLARIFIER LA DISPOSITION CONCERNANT LES PIÈCES PYROTECHNIQUES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 février 2024 par Jean-François Bienvenue, conseiller #3, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 411-2024 modifiant le règlement général harmonisé RM2019 modifiant la disposition concernant les pièces pyrotechniques soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

41-03-24

8. INSPECTION EN BÂTIMENT - NOMINATION À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a procédé à l'embauche de Madame Élisabeth Ricard par la résolution no. 2024-01-29;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer Madame Élisabeth Ricard à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé.

Que Madame Élisabeth Ricard sera responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

De nommer Madame Élisabeth Ricard à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentes conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE

42-03-24

9. MODIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE ET M. ROBERT SÉGUIN CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait accepté, via la résolution 170-11-23, de faire l'acquisition d'une souffleuse à neige pour l'entretien de la patinoire pour un montant maximum de 3 000\$;

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec monsieur Robert Séguin, responsable de l'entretien de la patinoire, celui-ci préférerait utiliser sa propre souffleuse à neige en échange d'un dédommagement annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer un montant de 400\$ à monsieur Robert Séguin, responsable de l'entretien de la patinoire extérieure durant la saison 2023-2024, pour l'utilisation de sa propre souffleuse à neige.

ADOPTÉE

19h44 : Arrivée de Dany Boucher, conseiller #2

43-03-24

10. INSCRIPTION À DES FORMATIONS POUR LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR 2024

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice du camp de jour souhaite suivre deux formations dans le cadre de ses fonctions, soit;

- La gestion des risques : le 13 mars 2024
- Le recrutement : le 28 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont offertes par l'Association des camps de jour du Québec au coût de 25.00\$/formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'inscription d'Amélie Grimard, coordonnatrice du camp de jour, aux formations du 13 et 28 mars prochain offertes par l'Association des camps de jour du Québec pour un montant de 50\$ + les taxes applicables.

Le montant sera inclus à la reddition de compte annuelle du camp de jour 2024.

ADOPTÉE

44-03-24

11. OCTROI DE CONTRAT - ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville souhaite procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les routes municipales nécessitant cette intervention pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fortierville, Parisville, Deschailons-sur-Saint-Laurent et Sainte-Cécile-de-Lévrard se sont mises en commun pour procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

- Enviro Solutions Canada 0.3944\$/litre
- Les entreprises Bourget..... 0.5275\$/litre

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Enviro Solutions Canada afin de procéder à l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière sur divers chemins de la Municipalité de Parisville, et ce, au coût de 0,3944\$ du litre, excluant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Calcium.

ADOPTÉE

45-03-24

12. OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN ANNUEL DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE les génératrices qui se situent aux puits ainsi qu'à la station de surpression doivent subir un entretien général annuel et que le dernier a été fait en 2021.

CONSIDÉRANT les recommandations positives de notre inspecteur face au service offert par l'entreprise WAJAX;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une entente de 3 ans, mais qu'il est possible de mettre un terme à l'entente à tout moment, et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT la soumission reçue en date du 20 février 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cathy Michel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la soumission reçue des entreprises WAJAX au montant de 1 798.60\$ pour l'entretien annuel de la génératrice à la station de surpression et de 888.90\$ pour la génératrice des puits pour un total de 2 687.50 \$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Entretien et réparations Bâtiments et terrains.

ADOPTÉE

46-03-24

13. RAPPORT - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (PAVL - ERL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 33 614\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de Parisville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

47-03-24

14. RETRAIT D'UN BÂTIMENT À LA FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démolition du bâtiment principal situé au 975, route Principale Ouest ont été exécutés par Les Entreprises Jacques Beudet inc. et terminés le 15 février 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le retrait de l'emplacement #3 du dossier de la FQM Assurances et que le bâtiment #2 agisse maintenant à titre du seul bureau administratif de la municipalité.

ADOPTÉE

48-03-24

15. RETRAIT ET NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu un avis de départ de l'un de ses membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville doit remplacer le membre en question afin de respecter la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de 5 membres, dont deux membres du conseil municipal et trois citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter le départ de M. Alain Pérusse du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

La municipalité débute la recherche d'un nouveau membre pour combler le poste vacant.

ADOPTÉE

19h53 : Arrivée de Jean-François Bienvenue, conseiller #3

16. OMH AU COEUR DU QUÉBEC

49-03-24

16.1. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé 2024 de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur du Québec est déposé séance tenante;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver le budget révisé 2024 de l'Office Municipal de l'Habitation au Coeur du Québec tel que présenté.

Le déficit total s'élève à 1 094 634\$ alors que le déficit de l'OMH de Parisville (01429) s'élève à 20 238\$ dont 2 024\$ doit être assumé par la municipalité.

ADOPTÉE

17. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2024 - ASSOCIATION DE SOCCER LES SEIGNEURIES (ASLS)

Reportée.

50-03-24

18. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De proclamer le 13 mars 2024 comme la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et d'inviter les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉE

19. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

20. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

21. VARIA

Nil.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

51-03-24

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h16 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 avril 2024.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier